



## Le courrier des particuliers

### GAZ DE SCHISTE : CE N'EST PAS FINI !

Christophe SAUVAGE, Montauroux

#### C'est quoi le gaz de schiste ?

C'est du gaz (méthane) qui ne peut être exploité qu'en fracturant la roche mère (schiste), soit par injection d'eau, sable et produits chimiques, soit par d'autres procédés tout aussi néfastes pour l'environnement et toujours à l'étude. Pour être efficace, la méthode « fracturation hydraulique », la seule employée pour le moment, demande une quantité élevée de puits et des millions de m<sup>3</sup> d'eau injectée par fracturation, eau additionnée de produits chimiques très toxiques.

**Consommation d'eau** : chaque fracturation nécessite 15 millions de litres d'eau

**Produits chimiques** : à ces énormes quantités d'eau, dont le Var manque cruellement et régulièrement, sont ajoutés entre 500 et 900 produits chimiques, voir liste sur : <http://gazdeschiste-collectif-var.over-blog.com/>, soit 5 camions citernes de produits chimiques par fracturation. Après le forage, l'eau de sortie, polluée, chargée de ces produits, de métaux lourds et d'éléments radioactifs remontés du sous sol, est très difficile à retraiter par les stations d'épuration classiques. Au Canada, des bassins de décantation en attente de traitement s'étendent sur plus de 170 km<sup>2</sup>.

**Pollution des nappes phréatiques** : les forages traversent très souvent des nappes phréatiques et risquent d'y propulser les produits chimiques ou le gaz. 60 % des produits chimiques injectés dans le sol ne sont pas récupérés et peuvent migrer le long des failles et contaminer les nappes phréatiques voisines. Ces accidents sont déjà survenus à plusieurs reprises aux Etats-Unis et au Canada, polluant définitivement l'eau et obligeant les riverains à quitter les lieux ou à s'approvisionner en eau par citernes.

**Paysages** : un puits de forage permet de capter le gaz sur une zone peu étendue. Les sites de forage sont donc multipliés, en moyenne un tous les 200 mètres, saccageant nos paysages ruraux, ruinant le peu d'agriculture qui nous reste, ainsi que l'écosystème.

**Transports** : pour chaque fracturation, 200 allers-retours de camions sont nécessaires au transport des matériaux, de l'eau, des produits chimiques, puis du gaz. Ces camions emprunteront nos routes rurales entretenues par nos collectivités.

**Changements climatiques** : on estime que les fuites de méthane et le trafic des camions citernes pourraient émettre autant de gaz à effet de serre que l'extraction du charbon.

#### Où en sont les permis ?

La loi du 13 juillet 2011 qui interdit l'exploration et l'exploitation par fracturation hydraulique sans autre précision sera vite contournée.

La loi autorise la recherche à titre scientifique par fracturation hydraulique. Aucun décret d'application de cette loi n'a été publié. Les sanctions prévues par la loi sont ridicules au vu des enjeux énormes.

Seul 3 permis sur 64 accordés ont été abrogés, 80 sont en cours d'instruction, dont celui dit de Brignoles qui nous concerne et qui couvre les 3/4 du Var, sur 6400 km<sup>2</sup>.

#### **En résumé :**

**Exploser la roche à grande profondeur .....Microséismes !!!**

**Injecter des millions de m<sup>3</sup> d'eau .....Désertification !!!**

**Ajouter plus de 500 produits chimiques et toxiques .....Eau empoisonnée !!!**

**OUPS, il n'y a pas de gaz, désolé mais .....Votre maison ne vaut plus rien !!!**

#### **Et oui c'est ça la fracturation hydraulique !**

#### **La mobilisation s'étend !**

Unissons-nous pour que ces permis ne soient pas accordés, continuez à rejoindre le collectif du canton de Fayence : [collectifgds.cantondefayence@gmail.com](mailto:collectifgds.cantondefayence@gmail.com)

Signer la pétition pour un consensus européen sur :

[http://www.petitions24.net/appele\\_a\\_un\\_consensus\\_europeen\\_fr](http://www.petitions24.net/appele_a_un_consensus_europeen_fr)

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX, PLUS NOTRE VIGILEANCE SERA EFFICACE